# Service Sanitaire

*Présentation*

*Académie d'Amiens*

*Année universitaire 2023/2024*

© DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE I PARIS 2018
Un service sanitaire obligatoire pour les étudiants en santé
Actions de prévention primaire
Promotion de l'activité physique,
information sur la contraception,
lutte contre les addictions – tabac, alcool, drogues, etc.
DURÉE
Trois mois de formation.
MOBILITÉ
Contribuer à la réduction des inégalités territoriales en facilitant le déplacement des étudiants dans des lieux éloignés des universités.
LIEUX
Établissements scolaires, entreprises, EHPAD, etc.
ENJEUX
Contribuer à la réduction des inégalités sociales par le choix de publics cibles en situation précaire.
vie-publique.fr I ladocumentationfrancaise.fr

# PLAN

- **Le Service Sanitaire, SESA: présentation du dispositif,**
- **Le SESA et la Formation Infirmière,**
- **La maquette pédagogique,**
- **Les modalités d’évaluation.**

# CHIFFRES CLÉS

**12 %**
des jeunes de 17 ans consomment de l'alcool plusieurs fois par semaine

**66 %**
des jeunes déclarent avoir bu de l'alcool au cours du mois écoulé en 2017

**25 %**
des jeunes de 17 ans fument quotidiennement en 2017

L'obésité pédiatrique concerne
**3,5 %**
des enfants et est
**4,5 fois**
plus fréquente chez les enfants d'ouvriers que chez les enfants de cadres

**+ de 80 %**
des adultes sont sédentaires

# PLAN

- **Le Service Sanitaire, SESA: présentation du dispositif,**
- Le SESA et la Formation Infirmière,
- La maquette pédagogique,
- Les modalités d’évaluation.

# LE SERVICE SANITAIRE ÉTUDIANTS SANTÉ: Le SeSa.

- **Décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé :**
  - https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037051024/

- **Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé :**
  - https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037051110/

# Présentation du dispositif

- lien vers l’espace dédié au service sanitaire sur le site de Santé publique France est accessible au public depuis le 01/10/2018.
- 
- https://www.santepubliquefrance.fr/Sante-publique-France/Service-sanitaire

# Présentation du dispositif

- Le service sanitaire est **intégré aux formations et constitue un élément de la validation des cursus** (cf modalités de contrôle des connaissances)

- Le service sanitaire comprends **3 temps** :
  - **formation – actions – évaluation**

- **Thématiques abordées :**
  - *Alimentation*
  - *Activité physique*
  - *Addictions*
  - *Santé sexuelle, vie affective*
  - *Promotion vaccinations*
  - *Prévention Covid-19*
  - *Sommeil*
  - *Prévention antibiorésistance …*
  - *Autres selon les établissements, les projets en cours…*

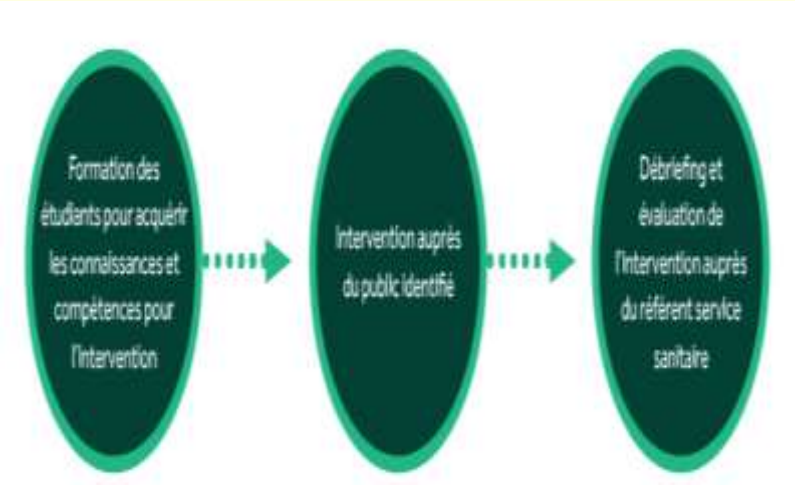

# Présentation du dispositif

- **Etudiants concernés :**
  - Première année du diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques
  - Troisième année du diplôme de formation générale en sciences médicales
  - Deuxième année du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques
  - Quatrième année du diplôme de formation médicale en chirurgie-dentaire,
  - Deuxième année de formation en sciences infirmières
  - Deuxième année de formation en masso-kinésithérapie

# PLAN

- Le Service Sanitaire, SESA: présentation du dispositif,
- **Le SESA et la Formation Infirmière,**
- La maquette pédagogique,
- Les modalités d’évaluation.

# COMPETENCE 5

*INITIER ET METTRE EN ŒUVRE DES SOINS EDUCATIFS ET PREVENTIFS*

➔ *UE 1.2, UE 4.6 et stages*

# C 5

- *Repérer les besoins et les demandes des personnes et des populations en lien avec les problématiques de santé publique.*

- *Accompagner une personne ou un groupe de personnes dans un processus d'apprentissage pour la prise en charge de sa santé …*

- *Accompagner une personne dans un processus décisionnel concernant sa santé: consentement aux soins, comportement vis-à-vis de la santé.*

# C 5

- *Concevoir et mettre en œuvre des actions de conseil, de promotion de la santé et de prévention répondant aux besoins de populations ciblées.*

- *Conduire une démarche d'éducation pour la santé et de prévention par des actions pédagogiques individuelles et collectives.*

- *Choisir et utiliser des techniques et des outils pédagogiques qui facilitent et soutiennent l'acquisition des compétences en éducation et prévention pour les populations.*

# LES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

- Une formation professionnelle en alternance orientée vers une pédagogie active basée sur:
  - *le questionnement,*
  - *la démarche réflexive et la recherche*
  - *l'implication de l'étudiant*
  - *L'autonomie*
  - *La dynamique de groupes.*

- Appréhender la globalité de la personne humaine ou des groupes dans toutes leurs dimensions en tenant compte de leur environnement de vie.

- Mobiliser la démarche autour des objectifs institutionnels, de l'équipe interdisciplinaire, des populations, de l'étudiant au sein d'un cadre de référence.

# LES OBJECTIFS

- Développer son **identité professionnelle** et ses **compétences** d'acteur de santé par l'implication, la **démarche réflexive, participative, interprofessionnelle.**

- Cultiver **l'ouverture d'esprit** et la culture santé dans un « *esprit santé publique* ».

- S'approprier les différentes **étapes d'une démarche** de projet en santé publique de **prévention promotion santé**.

- Se référer à un **cadre** conceptuel, théorique, législatif en lien avec les politiques de santé et la profession.

# LES UNITES D’ENSEIGNEMENT

UE 1.2 & 4.6

# UE 1.2 S3 Santé publique, économie de la santé

- Pré-requis UE 1.2 S2.
- Contenus:
  - *les problèmes de santé publique, l'organisation de la prévention, santé addictions.*
  - *Démarche, outils en SP, démographie, épidémiologie.*
  - *Evaluation des politiques et des actions.*
  - *Economie santé, financements, budgets…*

# UE 4.6 S3 …. (et S4): soins éducatifs et préventifs.

- Pré-requis UE 1.2 S2, S3.
- Contenus:
  - *Les concepts prévention, promotion, éducation en santé et thérapeutique...*
  - *Démarche éducative et soins infirmiers dans différents domaines.*

# PLAN

- Le Service Sanitaire, SESA: présentation du dispositif,
- Le SESA et la Formation Infirmière,
- **La maquette pédagogique,**
- Les modalités d’évaluation.

# LE TEMPS DE FORMATION

- *LA FORMATION THÉORIQUE EST ASSURÉE PAR:*
  - *Formateurs référents service sanitaire des filières de formations médicales et paramédicales concernées*
  - *E-learning plateforme Epione: https://epione-simusante.fr/ecampus/*
    - *Ressources documentaires, vidéos, quizz, cours UPJV enregistrés …*
  - *Selon les possibilités: Formateurs ex IREPS (**I**nstance **R**égionale **E**ducation **P**romotion **S**anté)*
    - *Création du nouvelle structure / ARS ???*

# SEMESTRE 3: Formation Théorique
# *9 lundis d'octobre à décembre*

1. *Lundi 02/10/2023*
2. *Lundi 09/10/2023*
3. *Lundi 16/10/2023*
4. *Lundi 06/11/2023*
5. *Lundi 13/11/2023 (date prévue de rencontre avec les référents stages)*
6. *Lundi 20/11/2023*
7. *Lundi 27/11/2023*
8. *Lundi 04/12/2023*
9. *Lundi 11/12/2023*

# Formation des étudiants au service sanitaire sur les 9 lundis

- **Septembre** finalisation constitution des groupes interdisciplinaires :
  - 1er temps au sein des IFSI,
  - 2ème temps filières médicales en complément via Epione,
  - Affectation des groupes sur les terrains de stages proposés.
  - Premiers contacts des étudiants/groupes via adresse UPJV, réseaux sociaux …

- **Temps de cours /TD +/-** en groupe interdisciplinaire avec les référents au sein des structures de formation des différentes filières,

- **Formations en e-learning individuel ou en groupe:**
  - **« service sanitaire » sur la plateforme numérique Epione, contenus thématiques, vidéos, ressources documentaires …**

- **Rencontres avec les responsables et acteurs de terrains de l'action**
  - ***Première rencontre, accueil par les encadrants de stages le 13/11/2023, au plus tard pour le lundi 12 décembre 2023 (ou autre selon disponibilités)***

- **Préparation des actions de prévention primaire** en groupes interdisciplinaires qui seront enrichies et menées de janvier à avril 2024.

# SEMESTRE 3: Formation Théorique

## *9 lundis de septembre à janvier*

**Septembre** — **Formation IFSI, UPJV + Epione** — **Janvier**

RENTRÉE — Octobre — Novembre — Décembre — STAGE

L1 L2 L3 L4 L5 L6 L7 L8 L9

- Rentrée début septembre / listes ESI L2 finalisées,
- Constitution des groupes
- Inscription UPJV/ Epione adresse mail validée,
- Présentation projet SESA dans les filières,
- Échéancier / organisation,
- Présentation, choix thématiques, lieux stages,

- TD découverte appropriation Epione
- TD recherche thématique SESA / épidémiologie
- TD analyse programme démarche promotion santé en intersession doc IREPS/IFSI
- Travail en autonomie « contrôlée »,

- TD bilan intermédiaire / formation
  - Doc IREPS
  - E-learning
  - Quizz
  - Démarche promotion santé
  - Outils méthodes animation groupes

- TD bilan fin formation
- Bilan 1ères rencontres / référents stages
- Évaluation UE 1.2 Semestre 3
  - Démarche recherche SP

https://epione-simusante.fr/ecampus/course/view.php?id=1933

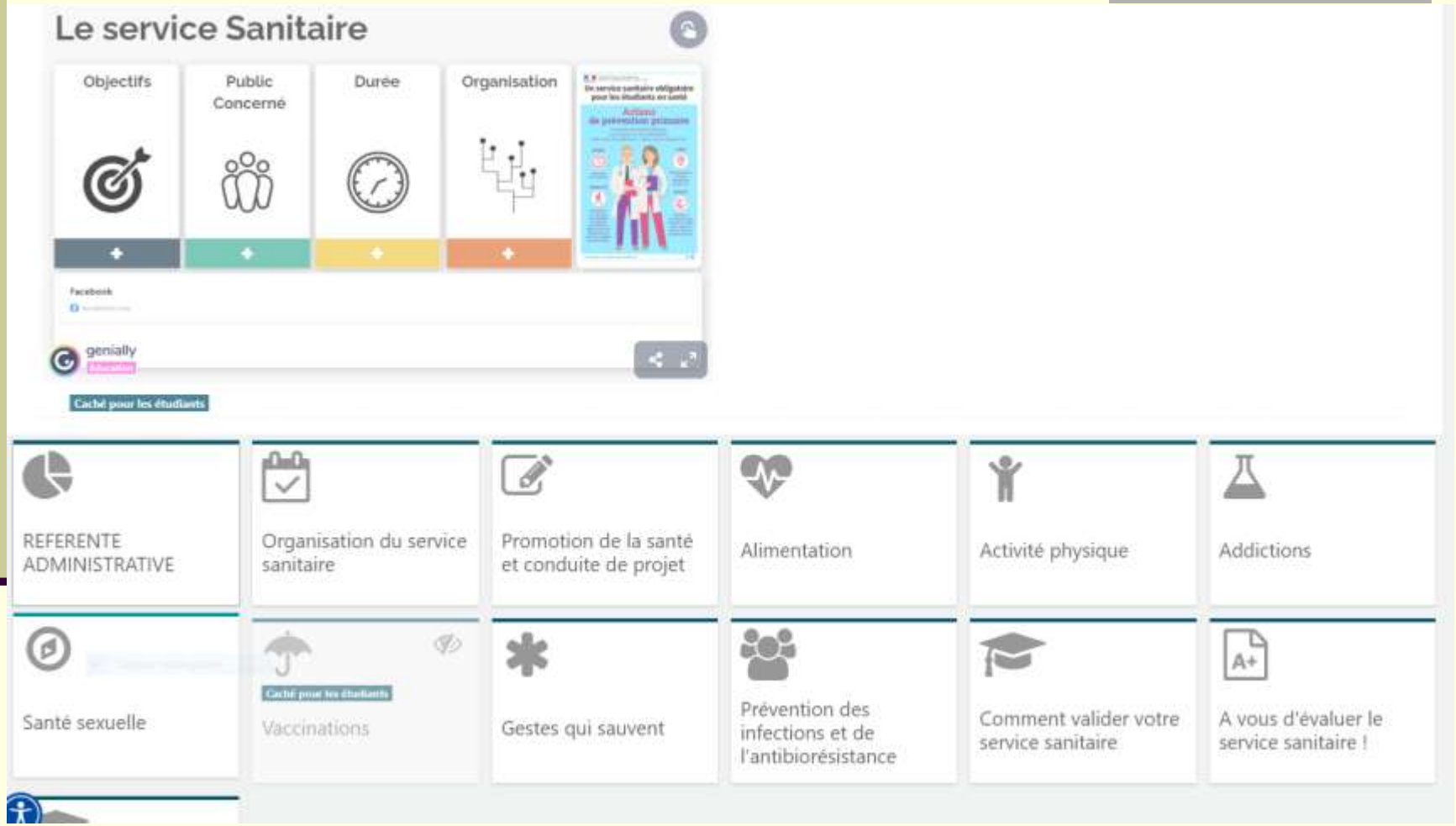

# Formation des étudiants au service sanitaire

- **Plateformes de formation en ligne**
- **Disponible pour les +/- 1400… étudiants en santé concernés**
  - Organisation
  - Conduite de projet et techniques d'animation
  - Thématiques Service Sanitaire
    - Alimentation
    - Activité physique
    - Addictions
    - Santé sexuelle
    - Vaccinations
    - Autres selon établissements
    - (Gestes qui sauvent)
    - …

# LE TEMPS DE STAGE
# DES ACTIONS DE PRÉVENTION

- ***Structures établissements d'accueil « stage SESA »***

  - *Etablissements de l'Education Nationale et de l'Enseignement supérieur*
  - *Service prévention promotion santé des municipalités*
  - *Service de Santé Universitaire (SSU) UPJV*
  - *EHPAD*
  - *Maison Santé Pluridisciplinaire (MSP)*
  - *Protection Maternelle Infantile (PMI)*
  - *Associations, établissments du secteur médico social*
  - *Services secteurs hospitaliers , santé publique*
  - *Autres selon les territoires et les réseaux existants*

# LE STAGE SERVICE SANITAIRE

- ***Sur 10 lundis x7h à partir de fin janvier 2024:***

1. ***Lundi 22/01/2024***
2. ***Lundi 29/01/2024***
3. ***Lundi 05/02/2024***
4. ***Lundi 12/02/2024***
5. ***Lundi 19/02/2024***
6. ***Lundi 11/03/2024***
7. ***Lundi 18/03/2024***
8. ***Lundi 25/03/2024***
9. ***Lundi 08/04/2024***
10. ***Lundi 15/04/2024 (dernier jour du stage, bilan évaluation)***

# LE STAGE SERVICE SANITAIRE

- **Actions de prévention primaire, promotion santé,**

- **Structures et thématiques selon les groupes, les territoires et en concertation avec les lieux de stage pour les thématiques:**
  - Finalisation en septembre en prévision des temps de stage à partir du 22 Janvier 2024.

- **Se déroulera, s'organisera par:**
  - **des rencontres avec les personnes ressources, encadrants de projets au sein des structures d'accueil,**
  - **des temps de réflexion, de préparation en autonomie au sein du groupe étudiants en interdisciplinarité,**
  - **la réalisation et l'évaluation de l'action: exemple:**
    - **https://youtu.be/tnMWPIXT3A4**
    - **https://youtu.be/5n4mgoXXZQg**

# SEMESTRE 4: Stage SESA

## *10 lundis de Janvier à Mai*

**Janvier** — **STAGE SESA** — **Mai**

Février — Mars — Avril

Début STAGE

L1 — L2 — L3 — L4 — L5 — L6 — L7 — L8 — L9 — L10

Fin STAGE

- Début Stage SESA
- Rencontres avec encadrants,
- Présentation projet SESA / Structures stages,
- Définition des objectifs projets/actions
- Échéancier/organisation, prévisionnel,
- Suite recherches thématiques/ enquêtes populations/structures stages

- Elaboration, ajustement projet/action prévention co-construit
  - Étudiants interdisciplinairité
  - Encadrants stages
  - Populations
  - Autres personnes ressources

- Prévoir temps rencontre bilan intermédiaire / Stages
  - Etudiants santé
  - Encadrants
  - Membres cellule stratégique académique
  - Groupes référents 12 IFSI

- Réalisation des actions selon structures, disponibilité, organisationnel
- Evaluation des actions
- Bilan fin SESA
- Validation UE / Stage SESA / ECTS
- Attestation Validation

# PLAN

- Le Service Sanitaire, SESA: présentation du dispositif,
- Le SESA et la Formation Infirmière,
- La maquette pédagogique,
- **Les modalités d’évaluation.**

# *LE DOSSIER D'EVALUATION du Service Sanitaire*

*Premier Semestre Universitaire*

*Formation / Conception*

# Evaluation du service sanitaire modalités communes

Cf. diapo spécifique

- Réalisation d'un **« dossier synthétique santé publique service sanitaire », 5 pages par groupe interdisciplinaire durant le 1er semestre de l'année universitaire** :
  - Présentation du projet, diagnostic de la situation, rétro planning, les objectifs, les actions envisagées …
  - A restituer au secrétariat des filières concernées et/ou déposer sur Epione
    - *Session 1 le mercredi 31 janvier 2024 (à confirmer)*
    - *Session 2 le mercredi 06 mars 2024 (à confirmer)*

# LES ETAPES DE LA DEMARCHE

(cf *cours démarche santé publique + IREPS + Epione*)

- Schématiquement : 4 étapes dans la démarche projet
  - 1. Diagnostic santé (constat) à partir des données probantes, décrire, présenter la situation de santé de la population et identification des problèmes de santé,
  - 1 bis: Analyse de la situation (cadre de référence: définitions, législation, théories…), expliquer, argumenter, faire des liens.
  - 2. Elaboration du programme de santé publique : formulation du problème , détermination de la population cible – construction des objectifs stratégies d'actions et d'évaluation
  - 3. Réalisation- mise en place du programme
  - 4. Evaluation-communication du résultat et du projet

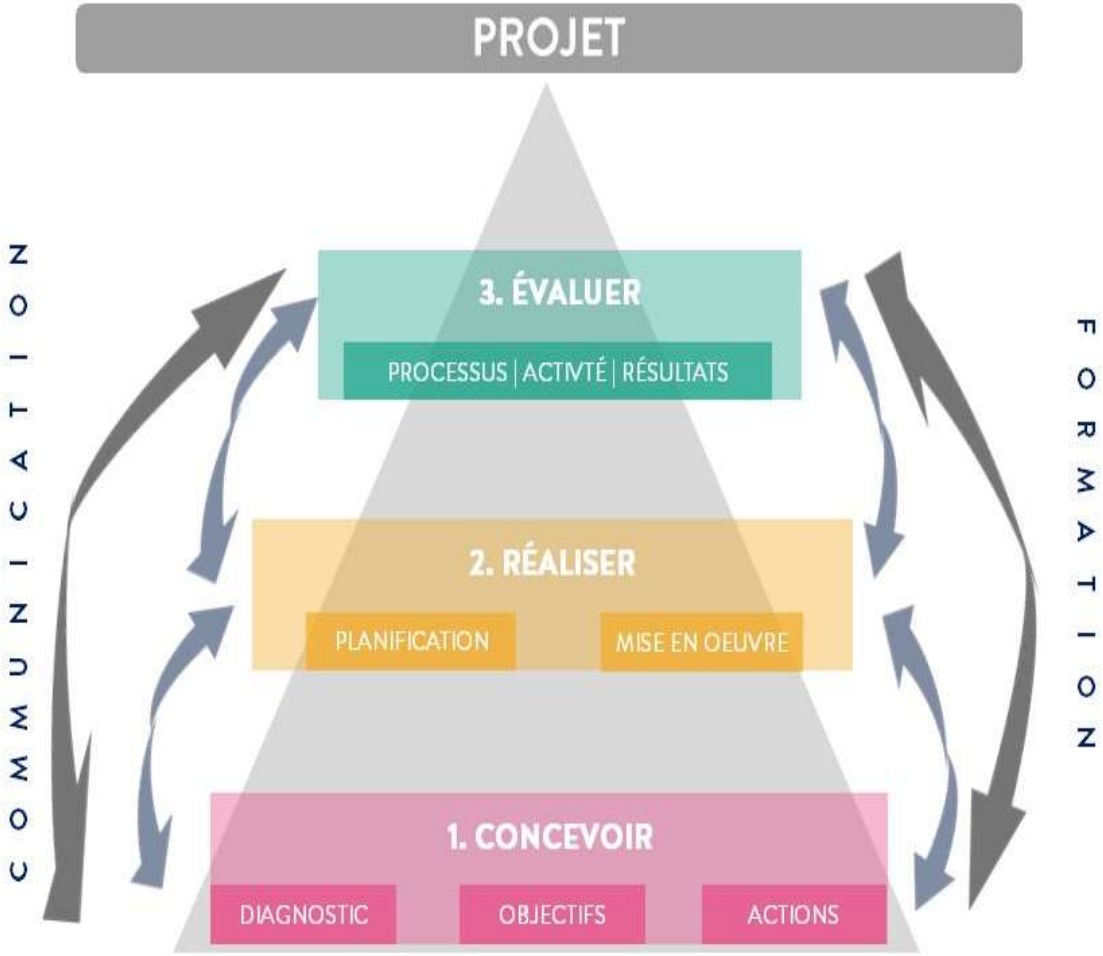


Etapes de la méthodologie de projet – PromoSanté IdF - 2017

# *EVALUATION du Service Sanitaire*

*Second Semestre Universitaire*

*Stage*

# Convention pour le service sanitaire

- Article 8 : « En application de l'article D. 4071-5 du code la santé publique, les lieux où sont réalisées les actions de prévention du service sanitaire sont identifiés par **la signature d'une convention entre le responsable de la structure d'accueil où l'action de prévention est réalisée et le responsable de l'établissement d'inscription de l'étudiant**. **L'étudiant signe cette convention** après détermination de la structure d'accueil où l'action de prévention qu'il devra mener doit être effectuée. »

- Modèle Convention « service sanitaire » IFSI à disposition.

# Evaluation du service sanitaire modalités communes

Cf. diapo spécifique

- **Fiche du présentiel, grille évaluation, feuille** du stage et des actions
  - À renvoyer, restituer aux responsables des filières concernées universitaires, IFSI.

- Réalisation d'un **document de synthèse, 5 diapos, des actions réalisées dans le cadre du service sanitaire durant le 2nd semestre de l'année** : processus, résultats, impacts, difficultés rencontrées, discussions et ressentis …
  - A déposer sur Epione et/ou secrétariat et/ou aux référents service sanitaire des filières concernées
  - Avant le vendredi 19 avril 2024.

- Bilan questionnaire académique.

Centre Hospitalier Universitaire Amiens - Picardie
80054 Amiens Cedex 1
www.chu-amiens.fr

UNIVERSITÉ de Picardie Jules Verne

Région Hauts-de-France

**CONVENTION DE SERVICE SANITAIRE POUR LES ETUDIANTS EN SANTE**

La présente convention règle les rapports entre :

L'établissement d'inscription d'une part : Le Centre Hospitalier Universitaire Amiens Picardie représenté par Madame Danielle PORTAL, Directrice Générale,
Monsieur Didier SAADA, Directeur Général adjoint par intérim,
Madame Béatrice JAMAULT, Directrice des soins, coordination des écoles et Instituts de formation,
***L'Institut de Formation en Soins Infirmiers du CHU d'Amiens***
***Site Sud – Entrée secondaire, 30 Avenue de la Croix Jourdain***
***80054 AMIENS Cedex 1***
***Représenté par Madame Nathalie MOULLART-DULIN, Directrice,***
***Monsieur Bruno ROBERT, cadre supérieur de santé, responsable de la formation filière infirmière.***

et la structure d'accueil d'autre part :
**«Nom_de_votre_école_circonscription_ou_é»**
*«NOM_et_Prénom_du_référent_de_proximité_1»,*
*«FONCTION du référent de proximité 1»*
«adresse»
«CP» «M_4_commune»

Il est convenu ce qui suit :

« L'établissement d'inscription », « La structure d'accueil », « l'étudiant(e) en santé » communément dénommés « les Parties ».
La présente convention constitue le cadre de référence de réalisation de l'action concrète devant être réalisée dans les conditions prévues aux articles D. 4071-1 du code de la santé publique et suivants.

**Article 1 : Objet de la convention**
La présente convention règle les rapports entre la structure d'accueil où l'action de prévention est réalisée, l'établissement d'inscription concerné ainsi que l'étudiant(e) en santé.

**Article 2 : Objectifs**
La réalisation de l'action concrète de prévention correspond, à l'issue d'une formation théorique à la prévention, ainsi que d'une préparation de cette action à une période temporaire de mise en situation face à un public cible au cours de laquelle l'étudiant(e) en santé réalise des actions concrètes de prévention primaire participant à la politique de prévention et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé. A l'issue de la réalisation de l'action de prévention, l'étudiant(e) en santé aura acquis les compétences définies à l'annexe I de l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé et aura mis en œuvre les acquis de sa formation.

Les thématiques abordées par l'étudiant(e) en santé lors de la réalisation de l'action sont les suivantes :

« Thème : …… »

L'action concrète à réaliser par l'étudiante en santé conformément au projet pédagogique est défini par son établissement d'inscription et approuvée par la structure d'accueil (Cf. fiche projet)

**Article 3 : Modalités**
Dans le cadre de ce dispositif, les périodes d'accueil seront validées conjointement par la structure d'accueil et l'établissement d'inscription. L'action de prévention se déroule sur **10 lundis du 22/01/2024 au 15/04/2024 inclus**:

1. **Lundi 22/01/2024**
2. **Lundi 29/01/2024**
3. **Lundi 05/02/2024**
4. **Lundi 12/02/2024**
5. **Lundi 19/02/2024**
6. **Lundi 11/03/2024**
7. **Lundi 18/03/2024**
8. **Lundi 25/03/2024**
9. **Lundi 08/04/2024**
10. **Lundi 15/04/2024**

En amont du stage, l'étudiant(e) peut être amené(e) à se déplacer sur les structures d'accueil (pour des temps de rencontres préparatoires à la réalisation du stage), dans ce cas, un ordre de mission sera établi.

**Article 4 : Accueil et encadrement de l'étudiant(e) en santé**
La structure d'accueil désigne un référent de proximité, chargé d'assurer le suivi de l'étudiant(e) en santé et d'optimiser les conditions de réalisation de l'action conformément aux objectifs pédagogiques définis. Toute difficulté survenue dans la réalisation et le déroulement de l'action doit être portée à la connaissance du **référent pédagogique de l'établissement d'inscription**

Madame, monsieur, Prénom NOM (adresse mail professionnelle), Cadres de santé formateurs, référent(e)s service sanitaire
Tél. Secrétariat : 03.22.45.59.88 ou 03.22.45.54.94

**Article 5 : Transports et avantages sociaux**
L'étudiant(e) en santé bénéficie de la prise en charge des frais de déplacement dans les conditions définies par le Règlement Intérieur de l'établissement d'inscription et conformément au Règlement Harmonisé sur les indemnités de stages et frais de déplacements pour les études conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier et le Conseil Régional des Hauts de France. La structure d'accueil détermine la liste des avantages sociaux offerts aux étudiants qui peut comprendre la restauration, l'hébergement ou tout autre avantage favorisant la réalisation de l'action concrète du service sanitaire.

**Article 6 : Responsabilité et assurance**
Dans le cadre de ce dispositif, l'étudiant demeure sous le régime d'assurance, de prestation de sécurité sociale et couverture du risque accident du travail de son établissement d'inscription. En cas d'accident survenant au cours des heures de présence en établissement, le chef d'établissement s'engage à faire parvenir le jour même toute déclaration nécessaire au référent académique qui transmettra à l'établissement d'inscription.

**Article 7 : Discipline – Règlement intérieur**
L'étudiant(e) en santé est soumis à la discipline et aux clauses du règlement intérieur qui lui sont applicables et qui sont portées à sa connaissance avant le début de la réalisation de l'action, notamment en ce qui concerne les horaires et les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans la structure d'accueil. L'étudiant(e) en santé est soumis aux exigences de fonctionnement de la structure d'accueil, ce qui peut comprendre la production de justificatifs spécifiques avant la date de début de réalisation de l'action de prévention. Toute sanction disciplinaire ne peut être décidée que par l'établissement d'inscription. Dans ce cas, la structure d'accueil informe la Direction et l'enseignant référent de l'établissement d'inscription des manquements et fournit éventuellement les éléments constitutifs. En cas de manquement particulièrement grave à la discipline, la structure d'accueil se réserve le droit de mettre fin à l'action de prévention **en concertation avec** la direction de l'établissement d'inscription.

**Article 8 : Congés – Interruption de l'action.**
Pour toute absence temporaire de l'étudiant(e) en santé (maladie ou absence injustifiée) la structure d'accueil avertit l'établissement d'enseignement. Toute interruption par l'étudiant(e) en santé de la réalisation de l'action de prévention est signalée aux autres parties à la convention et au référent pédagogique de l'établissement d'inscription. Une modalité de validation est mise en place le cas échéant par l'établissement d'enseignement.

**Article 9: Devoir de réserve et confidentialité**
Le devoir de réserve est de rigueur absolue et apprécié par la structure d'accueil compte-tenu de ses spécificités. L'étudiant en santé prend donc l'engagement de n'utiliser **en aucun cas** les informations recueillies ou obtenues par lui pour en faire publication, communication à des tiers sans accord préalable de la structure d'accueil. Cet engagement vaut non seulement pour la durée de l'action mais également après son expiration. L'étudiant en santé s'engage à ne conserver, emporter, ou prendre copie d'aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce soit, appartenant à la structure d'accueil, sauf accord de ce dernier.

**Article 10 : Evaluation**
La structure d'accueil renseigne une fiche de présence et d'observation sur l'action réalisée par l'étudiant(e) en santé qu'elle retourne au référent pédagogique de l'établissement d'inscription dès la fin du stage.

**Article 11 : Durée et résiliation**
La présente convention produit ses effets dans la période de réalisation de l'action concrète de prévention. Toute modification de la présente convention ou de l'une de ses clauses fait l'objet d'un avenant conclu entre les parties.

*Fait à AMIENS, le 7 juin 2023*

**Pour l'établissement d'inscription,**
**Madame Béatrice JAMAULT**
Directrice des soins, coordination des écoles et Instituts

**Le référent de proximité,**

**L'Institut de Formation en Soins Infirmiers**
du Centre Hospitalier Universitaire Amiens Picardie,
**Madame Nathalie MOULLART-DULIN,**
Directrice des soins, Directrice de l'IFSI

**L'Etudiant(e)**
*«Noms_ESI_»*

***Signature***

LE SERVICE SANITAIRE

PÉRIODE DE STAGE
DU LUNDI 22 JANVIER 2024 AU LUNDI 15 AVRIL 2024

EVALUATION DE L'ACTION DE L'ÉTUDIANT EN SERVICE SANITAIRE

Nom de l'établissement stage SESA : .....

Thématique de travail : .....

NOM Prénom de l'étudiant : .....

Filière et établissement de formation de l'étudiant.....

| Date 1er contact | 22/01 | | 29/01 | | 05/02 | | 12/02 | | 19/02 | | 11/03 | | 18/03 | | 25/03 | | 08/04 | | 15/04 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 15/11/2023 | M | A | M | A | M | A | M | A | M | A | M | A | M | A | M | A | M | A | M | A |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

M= Matin A= Après midi

Merci de reporter les présences de l'étudiant sur les demi-journées (P= Présent, A= Absent, R= Retard)

2023/2024- Evaluation Action Service Sanitaire Etudiants en Santé Académie d'Amiens

| CRITERES | TRES SATISFAISANT | SATISFAISANT | INSUFFISANT |
|---|---|---|---|
| Assiduité de l'étudiant | | | |
| Implication de l'étudiant | | | |
| Respect des objectifs et thématiques du projet de l'établissement | | | |
| Capacité à travailler en équipe et à intervenir en groupe ou en binôme | | | |
| Adaptation de l'intervention, au contexte, aux besoins et demandes de la population | | | |
| Attitude appropriée de l'étudiant envers la population et respect du cadre éthique | | | |

Appréciation générale, commentaires :

| Cachet de l'établissement | Date, signature du responsable de l'établissement | Nom, fonction, signature du référent encadrant du stage |
|---|---|---|
| | | |

# Acquisitions des compétences en stage SERVICE SANITAIRE

4e semestre

**Institut de Formation en Soins Infirmiers**
Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens Picardie
30 Avenue de la Croix Jourdain
80054 AMIENS cedex 1

Nom de l'étudiant : **«Noms_ESI_»**

## Stage de Soins individuels ou collectifs sur lieu de vie

Lieu de stage : **«Nom_de_votre_école_circonscription_ou_é» - «M_4_commune»**

Période : les lundis, à partir du 23/01/2023 au 15/05/2023 inclus — Durée : **70 heures**

## Validation des compétences *(à remplir par le référent de proximité)*

| Compétence 5 - Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs | Non maîtrisé | Non acquis | A améliorer | Acquis |
|---|---|---|---|---|
| Pertinence de la séquence éducative | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| Pertinence dans la mise en œuvre des soins éducatifs et préventifs | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| Pertinence de la démarche de promotion de la santé | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |

## Appréciation du référent de proximité sur l'action réalisée par l'étudiant

## Axes d'amélioration

## Absence(s)

☐ Absent(e) aux dates suivantes : .....

☐ Aucune absence — Nombre d'heures effectuées : .....

## Signatures

| | | |
|---|---|---|
| Date : .....<br>Nom, prénom du référent de proximité : .....<br>*Signature :* | *Tampon de l'établissement d'accueil* | Date : .....<br>*Signature de l'étudiant :* |

merci
thank you
gracias
obrigado
danke
go raibh maith agat
grazie
mochchakkeram
dakujem
sukriya
arigato
ngiyabonga
terima kasih
sagolun
chokrane
taiku
спасибо